

ANNEXE 1


Prescriptions générales d'emprunt des itinéraires de transit des convois exceptionnels sur le territoire parisien.

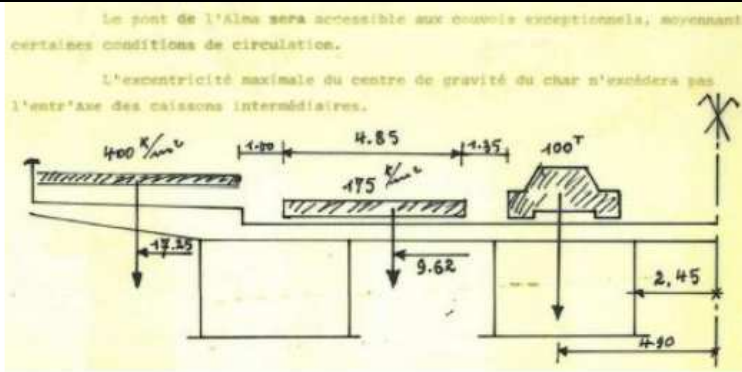
- L'emprunt du boulevard périphérique est interdit aux convois en transit.
- Le transporteur ou son pétitionnaire devront signaler sur l'adresse mail générique


(dvd-infoTE@paris.fr) les dates et les horaires prévus et les caractéristiques de charges des convois amenés à franchir les 3 ponts se trouvant sur l'itinéraire de transit.

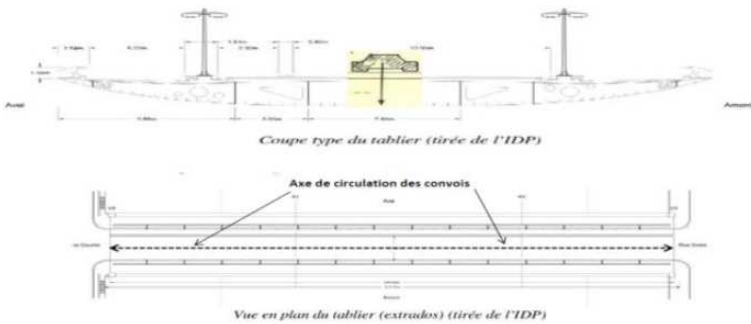
- Les convois devant franchir les lignes du tramway et dont la hauteur max est supérieure à 5,25m devront faire l'objet soit :
 1. - d'un traitement au cas par cas d'instruction de l'itinéraire (via la procédure habituelle de saisine pour point de livraison sur le territoire parisien) ;
 2. - d'une demande de consignation des lignes aériennes de contact (LAC) (RATP) qui sera faite auprès du gestionnaire de voirie : le transporteur devra impérativement joindre par téléphone la Direction de la voirie et des déplacements / Service du patrimoine de voirie au 01 40 28 72 10 au moins 4 semaines avant la date de passage effective du convoi.
- Le transporteur devra respecter les cinématiques restrictives de circulation ponctuelles (Porte Dorée / Place d'Iéna / Place Valhubert / souterrain porte de Pantin, Villette / Boulevard de l'Amiral Bux / Avenue du Général Leclerc) ainsi que les prescriptions de franchissement des ponts fournies en annexe.
- Les convois sont tenus de respecter les règles du code de la route en vigueur, toute nécessité d'y déroger devra faire l'objet d'une demande auprès des services compétents de la Préfecture de Police.
- Les informations données sur les segments composant l'itinéraire de transit en annexe le sont à titre indicatif, le transporteur ou son pétitionnaire devront s'assurer, au moyen d'une reconnaissance au plus près de la date prévue de circulation, de la faisabilité du transport (cf : arrêté du 04 mai 2006 modifié relatif aux transports exceptionnels de marchandises).
- Les obstacles fixes devant être déposés pour permettre le passage du convoi devront l'être en conformité avec le règlement de voirie en vigueur. Les obstacles devront être déposés et reposés avec les moyens propres du transporteur et selon les modalités déterminées par la Section Territoriale de Voirie (coordonnées en annexe).
- Le transporteur mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité du public et des usagers de la route.


2021 - 00334

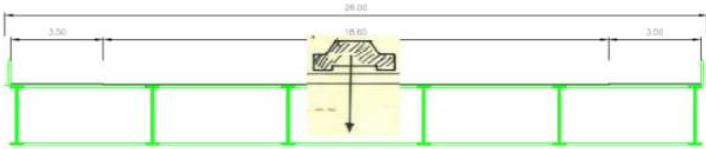
Voie	Limites	Observations
(5ème arrt)		
boulevard de l' Hôpital (5ème arrt)	entre Saint Marcel et place Valhubert	Poids max: 164T; dans les deux sens rouler du côté des numéros impairs (côté 13ème arrt); ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Saint Marcel (5ème arrt)	entre Lebrun et Hôpital	rouler dans l'axe (de bd Hôpital à rue Lebrun); ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place Valhubert (5ème arr.)		essieu sup à 11 t : en direction du 12ème arrt : rouler à contresens côté 5ème arrt; vers le pont Charles de Gaulle, dans les deux sens : rouler au plus près de la bordure côté Seine ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
(6ème arrt)		
boulevard du Montparnasse (6ème arrt)	entre place 18 juin 1940 et Raspail	zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard du Montparnasse (6ème arrt)	entre Sèvres et place 18 juin 1940	
place du 18 juin 1940 (6ème arrt)	.	rouler côté pair; zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place Léon Paul Fargues (6ème arrt)	.	rouler à allure modérée
(7ème arrt)		
avenue Bosquet (7ème arrt)	.	rouler dans l'axe de la chaussée, dans les deux sens pour les convois de plus de 120 t ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Bourdonnais (7ème arrt)	entre Rapp et place de l'Ecole Militaire	poids max : 120 t ; plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de Ségur (7ème arrt)	entre Duquesne et Garibaldi	
avenue de Ségur (7ème arrt)	entre Duquesne et Garibaldi	
avenue de Tourville (7ème arrt)	entre place de l'Ecole Militaire et place Vauban	plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de Villars (7ème arrt)	.	plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée

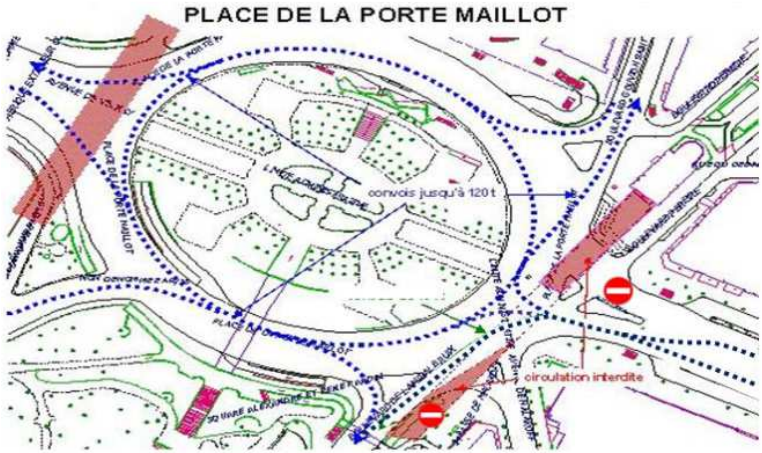
Voie	Limites	Observations
avenue Duquesne (7ème arrt)	entre Tourville et Ségur	
avenue Rapp (7ème arrt)	.	poids max : 120 t; plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard des Invalides (7ème arrt)	entre place du Président Mithouard et Sèvres	plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place de l' Ecole Militaire (7ème arrt)	.	plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée
place Léon Paul Fargues (7ème arrt)	.	rouler à allure modérée
place de la Résistance (7ème arrt)	.	plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place Vauban (7ème arrt)	.	plus de 70 t : rouler dans l'axe de la chaussée
pont de l' Alma (7ème arr.)	 <p>Le pont de l'Alma sera accessible aux convois exceptionnels, moyennant certaines conditions de circulation. L'excentricité maximale du centre de gravité du char n'excedera pas l'entr'axe des caissons intermédiaires.</p> <p>Disposition d'un convoi militaire (tiré de la note de calcul de l'ouvrage)</p>	<p>Les convois exceptionnels doivent rouler au pas, au droit d'une poutre caisson (ou avec une faible excentricité par rapport à l'axe de la poutre) et seuls sur l'ouvrage Seul sur le tablier (sens opposé peut-être maintenu) - Passage au pas : vitesse <5 km/h - Passage à +/- 30cm dans l'axe de la poutre caisson côté TPC, à repérer conjointement sur site au préalable. Contacteur DVD-SGD-TE@PARIS.FR</p>
(8ème arrt)	.	
venue de Wagram (8ème arrt)	entre Ternes et place Charles de Gaulle	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue du Président Wilson (8ème arrt)	entre Marceau et place de l'Alma	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue Marceau (8ème arrt)	.	poids max : 120 t; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard de Courcelles (8ème arrt)	entre place de la République Dominicaine et Ternes	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place de l' Alma (8ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place de la République Dominicaine (8ème arrt)	.	
place des Ternes (8ème arrt)	.	rouler à allure modéré du côté des numéros pairs; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place Prosper Goubaux (8ème arrt)	.	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
place Charles de Gaulle (8ème arrt)	.	rouler à allure modérée

Voie	Limites	Observations
(12ème arrt)	.	
boulevard Poniatowski (12ème arrt)	entre Porte de Charenton et place Edouard Renard	.
Avenue Daumesnil	entre place Edouard Renard et route circulaire du lac Daumesnil	.
avenue Daumesnil (12ème arrt)	entre Saint Maurice et place Edouard Renard	rouler à allure modérée
avenue Daumesnil (12ème arrt)	entre Soult et place Félix Eboué	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue Daumesnil (12ème arrt)	entre Félix Eboué et Charenton	zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue Daumesnil (12ème arrt)	entre Charenton et Ledru Rollin	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Porte de Vincennes (12ème arrt)	entre Soult et limite Val de Marne	
avenue de Saint Maurice (12ème arrt)	entre Daumesnil et limite Val de Marne	au niveau de l'avenue des Tribunes (30 m avant et 120 m après, zone de carrières zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement.
Avenue de Saint-Maurice	entre Place de la Conservation et Saint-Maurice	.
avenue Ledru Rollin (12ème arrt)	entre Daumesnil et Charonne	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue Ledru Rollin (12ème arrt)	entre place Mazas et Daumesnil	en direction du Sud, sauf pour les convois de grande longueur; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Diderot (12ème arrt)	entre Rapée et Daumesnil	En direction de l'avenue Daumesnil : emprunter le couloir de bus ; En direction du Quai de la Rapée : circulation normale. Pour les convois de grande longueur et ceux de plus de 100 t, feu à déposer si nécessaire ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Soult (12ème arr.)	Porte Dorée	Ne pas rouler sur l'ouvrage CPCU voir le plan qui est joint
place Edouard Renard (12ème arrt)		éviter l'ouvrage CPCU
place Félix Eboué (12ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place Mazas (12ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée

Voie	Limites	Observations
pont Charles de Gaulle (12ème arrt)	<p align="center">Pont Charles de Gaulle</p> <p align="center">Les convois exceptionnels doivent rouler au pas, sur l'axe (ou avec une faible excentricité par rapport à l'axe) et seuls sur l'ouvrage.</p>  <p align="center"><i>Coupe type du tablier (tirée de l'IDP)</i></p> <p align="center"><i>Axe de circulation des convois</i></p> <p align="center"><i>Vue en plan du tablier (extrados) (tirée de l'IDP)</i></p>	dans les deux sens - Rouler dans l'axe, au pas, seul sur l'ouvrage : Voir le plan
quai de la Rapée (12ème arrt)	entre pont Charles de Gaulle et Ledru Rollin	dans les deux sens pour les convois de plus de 100 t ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
(13ème arrt)		
avenue de la Porte d'Italie (13ème arrt)	entre Masséna et limite Val de Marne	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension poids max : 94 tonnes ouvrages d'art périphérique et maréchaux
avenue d' Italie (13ème arrt)	Entre l'Avenue de la Porte d'Italie et la rue de Tolbiac	passage TE interdit
avenue d' Italie (13ème arrt)	Entre la Place d'Italie et la rue de Tolbiac	Circulation autorisée. Max 120 tonnes. hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension ; interdite aux grues de plus de 95 t ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place d' Italie (13ème arrt)	.	rouler à allure modérée
avenue des Gobelins (13ème arrt)	entre Place d'Italie et Lebrun	rouler dans les deux sens du côté des numéros pair (à contresens vers le Nord) ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
rue Lebrun (13ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée ; largeur maximale : 5 m
boulevard Auguste Blanqui (13ème arrt)	.	entre le numéro 36 et la place d'Italie : rouler à gauche; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard de l' Hôpital (13ème arrt)	entre place d'Italie et Saint Marcel	poids max : 94 tonnes ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Kellermann (13ème arrt)	.	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension
boulevard Masséna (13ème arrt)	entre porte de Vitry et porte d'Italie	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension
quai d' Austerlitz (13ème arrt)	entre place Valhubert et pont Charles de Gaulle	hauteur : 5,35 m; essieu sup à 11 t : rouler côté Seine au plus près de la bordure au niveau de la place Valhubert; à contresens dans le sens pont Ch De Gaulle,Place Valhubert / sous le viaduc RATP : rouler côté gare Austerlitz (h 5,35 m) ; dans les deux sens pour les convois de plus de 100 t ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
quai d' Ivry (13ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
quai d'Austerlitz (13ème arrt)	entre pont Charles de Gaulle et pont de Bercy	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée

Voie	Limites	Observations
quai de La Gare (13ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
quai François Mauriac (13ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
quai Panhard et Levassor (13ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
(14ème arrt)	.	.
avenue de la Porte d'Orléans (14ème arr.)	entre place du 25 Août 1944 et limite Hauts de Seine	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension poids max : 300 t
avenue de la Porte de Châtillon (14ème arrt)	entre Brune et limite Hauts de Seine	passage TE interdit
avenue du Général Leclerc (14ème arrt)	entre Coulmiers et Jourdan	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension ; rouler dans l'axe de la chaussée; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue du Général Leclerc (14ème arrt)	entre place Denfert Rochereau et place Victor Basch	rouler dans l'axe de la chaussée ; zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue du Général Leclerc (14ème arrt)	entre place Victor Basch et Beaunier	rouler dans l'axe de la chaussée; ouvrages CPCU : rouler à allure modéré
avenue du Général Leclerc (14ème arrt)	entre Beaunier et Coulmiers 	axe du convoi à 7 m de la bordure côté Est (numéros impairs); ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Brune (14ème arr.)	.	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension
boulevard Jourdan (14ème arr.)	.	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension ; rouler au plus près de l'axe de la chaussée ;
boulevard Raspail (14ème arr.)	entre Bd du Montparnasse et Place Denfert Rochereau	zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place Denfert Rochereau (14ème arrt)	.	rouler à allure modérée, zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Saint-Jacques (14ème arr.)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place du 25 Août 1944 (14ème arrt)	.	hauteur : 5,25 m; 5,75 LAC hors tension ; hauteur portée à 7,10 m avec relèvement de la LAC

Voie	Limites	Observations
place Victor Basch (14ème arrt)	.	rouler à allure modérée ; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
(15ème arrt)	.	.
avenue Ernest Renan (15ème arrt)	entre Victor et limite Hauts de Seine	hauteur : 5,85 m ; à la porte de Versailles : 5,25; 5,75 LAC hors tension
boulevard du Général Martial Valin (15ème arrt)	.	hauteur : 5,25 m ; 5,75 LAC hors tension; rouler au plus près de l'axe de la chaussée
boulevard Garibaldi (15ème arrt)	entre place Cambronne et Ségur	
boulevard Lefebvre (15ème arrt)	.	hauteur : 4,50 ; 4,80 si longueur < 17 m - entre pont SNCF et pte de Versailles : 5,25; 5,75 LAC hors tension; largeur limitée à 3,00 m sous les voies SNCF
boulevard Victor (15ème arrt)	.	hauteur : 5,25 m ; 5,75 LAC hors tension;
pont du Garigliano (15ème arrt)	<p style="text-align: center;">Pont du Garigliano</p> <p>Les convois exceptionnels doivent rouler au pas, sur l'axe (ou avec une faible excentricité par rapport à l'axe) et seuls sur l'ouvrage.</p> 	<p>pois max : 300 t ; rouler dans l'axe de la chaussée</p>
rue de Sèvres (15ème arrt)	entre Montparnasse et Pasteur	à contre sens (sens bd Victor vers bd Montparnasse)
rue du Laos (15ème arrt)	.	ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
rue Lecourbe (15ème arrt)	entre Pasteur et Victor	hauteur : 5,25 m ; 5,75 LAC hors tension ; à contre sens vers la rue de Sèvres (sens bd Victor vers bd Montparnasse)
(16ème arrt)	.	.
avenue d' Léna (16ème arrt)	entre place Charles de Gaulle et place d'Iéna	rouler à allure modérée; zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Grande Armée (16ème arrt)	entre porte Maillot et n° 87	rouler côté des numéros impairs (côté 16ème arrt), à contre sens vers la porte Maillot
avenue de la Grande Armée (16ème arrt)	entre n°87 et place Ch de Gaulle	
avenue de la Porte d'Auteuil (16ème arrt)	entre Murat et limite Hauts de Seine	
avenue de la Porte de Saint Cloud (16ème arrt)	entre Murat et limite Hauts de Seine	

Voie	Limites	Observations
place de la Porte d'Auteuil (16ème arrt)		
place de la Porte de Saint Cloud (16ème arrt)		
place de la Porte Maillot (16ème arrt)		entre Grande Armée et Amiral Bruixrouler à contre-sens de l'avenue de la Grande Armée vers le boulevard l'Amirall Bruix
place du Maréchal de Lattre de Tassigny (16ème arrt)		
(17ème arrt)		
avenue de Clichy (17ème arrt)	entre Guy Môquet et Cardinet	72 tonnes max zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de Clichy (17ème arrt)	entre Saint-Ouen et Batignolles	collecte des OM entre 21 h 30 et 23 h 30; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Porte Champerret (17ème arrt)	entre Berthier et limite Hauts de Seine	
avenue de la Porte de Clichy (17ème arrt)	entre Bessières et limite Hauts de Seine	hauteur : 5,00 m; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Porte de Saint Ouen (17ème arrt)	entre Bessières et limite Seine Saint Denis	rouler à allure modérée; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Porte Pouchet (17ème arrt)	entre Bessières et Bois le Prêtre	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de Saint-Ouen (17ème arrt)	entre Championnet et Clichy	rouler à allure modérée dans l'axe de la chaussée; collecte des OM entre 21 h 30 et 23 h 30; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de Saint-Ouen (17ème arrt)	entre Championnet et Ney	72 tonnes max zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée

Voie	Limites	Observations
avenue de Villiers (17ème arrt)	entre place Prosper Goubaux et Tocqueville	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
avenue de Villiers (17ème arrt)	entre Place du Général Catroux et la place Prosper Goubaux	poids max : 120 t ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
avenue de Villiers (17ème arrt)	entre le Bld Gouvion Saint-Cyr et le Bld Berthier	poids max : 120 t ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Berthier (17ème arrt)	.	hauteur : 4,20 m ; entre la porte d'Asnières et la porte de Clichy : hauteur 4,20 m sur la chaussée centrale zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Bessières (17ème arrt)	entre porte Pouchet et porte de Clichy	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Bessières (17ème arrt)	entre porte de Saint Ouen et porte Pouchet	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard des Batignolles (17ème arrt)	entre place Prosper Goubaux et rue de Rome	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard des Batignolles (17ème arrt)	entre rue de Rome et place de Clichy	au-dessus le l'ouvrage SNCF : rouler au pas dans l'axe de la chaussée paire (côté 17ème), à contre sens en direction de la place de Clichy, toute autre circulation interdite à contre sens en direction de la place de Clichy de l'ouvrage SNCF à la place de Clichy ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard du Bois le Prêtre (17ème arrt)	entre Arnault-Tzanck et limite Hauts de Seine	rouler dans l'axe de la chaussée toute autre circulation interdite; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
boulevard Gouvion Saint Cyr (17ème arrt)	.	Limité à 120 tonnes
boulevard Malesherbes (17ème arrt)	entre rue Jouffroy d'Abbans et rue Georges Berger	
place Arnault-Tzanck (17ème arrt)	.	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place de Clichy (17ème arrt)	.	collecte des OM entre 21 h 00 et 22 h 00; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
place des Ternes (17ème arrt)	.	Rouler à allure modérée du côté EST de la place; ouvrage CPCU
place du Général Catroux (17ème arrt)	.	
rue Cardinet (17ème arrt)	entre Rome et place Charles Fillon	72 tonnes max ; ouvrage SNCF
me arrt)	entre place Charles Fillon et Clichy	72 tonnes max
rue de Rome (17ème arrt)	entre Batignolles et Jouffroy d'abbans	
rue de Tocqueville (17ème arrt)	entre place Prosper Goubaux et Jouffroy d'Abbans	dépose des potelets de l'ilôt et borne lumineuse (voir 5 STV); toute circulation interrompue en sens inverse

Voie	Limites	Observations
rue des Batignolles (17ème arrt)	entre le Bd des Batignolles et la rue des Dames	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
rue Dulong (17ème arrt)	entre Jouffroy d'abbans et Condamine	rouler à contre sens
rue Georges Berger (17ème arrt)	.	
rue Guy Môquet (17ème arr.)	entre avenue Clichy et avenue de Saint Ouen	72 tonnes max
rue Jouffroy d'Abbans (17ème arrt)	entre Tocqueville et Malesherbes	
rue Jouffroy d'Abbans (17ème arrt)	entre Tocqueville et Rome	72 tonnes max
(18ème arrt)	.	
avenue de la Porte d'Aubervilliers (18ème arrt)	entre Ney et limite Seine Saint Denis	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
avenue de la Porte de Clignancourt (18ème arrt)	entre Ney et limite Seine Saint Denis	hauteur : 4,80 m ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
avenue de la Porte de la Chapelle (18ème arrt)	entre Ney et limite Seine Saint Denis	hauteur : 4,50 m ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
avenue de la Porte de Montmartre (18ème arrt)	entre Ney et limite Seine Saint Denis	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
avenue de la Porte des Poissonniers (18ème arrt)	entre Ney et limite Seine Saint Denis	hauteur : 4,80 m; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard de la Chapelle (18ème arrt)	.	poids max : 164 t ; au-dessus ouvrage SNCF Paris Est chaussée nord : rouler au pas axe du convoi à 3,60 m du terre-plein central chaussée sud : rouler au pas axe du convoi à 3,00 m du terre plein central zones de carrières et zone de dissolution du gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Ney (18ème arrt)	entre porte des Poissonniers et porte de la Chapelle	hauteur : 4,50 m ; 4,50 chaussée sud et 4,45 chaussée nord à contresens vers la porte des Poissonniers si $4,45 < h < 4,50$ zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Ney (18ème arrt)	entre porte de la Chapelle et porte d'Aubervilliers	hauteur : 4,50 m; 4,50 chaussée nord et 4,45 chaussée sud à contresens vers la porte d'Aubervilliers si $4,45 < h < 4,50$ zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Ney (18ème arrt)	entre Arthur Ranc et porte Saint Ouen	rouler à allure modéré du côté des numéros impairs zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Ney (18ème arrt)	entre Arthur Ranc et porte des Poissonniers	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Ney (18ème arrt)	entre Clignacourt et Saint Ouen	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;

Voie	Limites	Observations
rue Championnet (18ème arrt)	entre Damrémont et av de Saint-Ouen	collecte des OM entre 20 h 00 et 23 h 30 ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
rue Damrémont (18ème arrt)	entre Poteau et Championnet	collecte des OM entre 19 h 30 et 22 h 30; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement; ouvrages CPCU : rouler à allure modérée
rue du Poteau (18ème arrt)	entre Ney et Damrémont	au-dessus des voies SNCF : rouler dans l'axe de la chaussée
(19ème arrt)	.	
avenue de la Porte d'Aubervilliers (19ème arrt)	.	ouvrage CPCU :rouler à allure modérée
place Skanderbeg (19ème arrt)		
boulevard Macdonald (19ème arrt)	entre Bd Sérurier et Quai de la Gironde	passage TE interdit
boulevard Sérurier (19ème arrt)	entre porte de Pantin et Bd Macdonald	passage TE interdit
avenue de la Porte de la Villette (19ème arrt)	entre Macdonald et limite Seine Saint Denis	passage TE interdit
avenue de la Porte de Pantin (19ème arrt)	entre Sérurier et limite Seine Saint Denis	hauteur : 5,55 m ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement ;
boulevard d' Algérie (19ème arrt)	.	rouler sans ralentissement (zone de carrière de gypse) ; zones de carrières et zone de dissolution du gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement ;
boulevard d' Indochine (19ème arrt)	.	rouler sans ralentissement (zone de carrière de gypse) ; zones de carrières et zone de dissolution du gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement ;
boulevard d' Indochine (19ème arrt)	entre porte Chaumont et porte de Pantin	rouler à contresens vers la porte de Pantin; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Macdonald (19ème arrt)	entre bld Ney et rue Marie Marie-Hélène Lefauchaux	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement.
boulevard Sérurier (19ème arrt)	entre porte de Pantin et Indochine	rouler à allure modérée, sans ralentissement, sur l'ensemble de la voie et ne pas stationner (zone de dissolution de gypse), à contre sens vers la porte de Pantin ; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Sérurier (19ème arrt)	entre Algérie et porte des Lilas	zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
boulevard Sérurier (19ème arrt)	entre porte de Pantin et sortie souterrain nord	rouler à contresens en direction de la porte de la Villette; zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;
place de la Porte de Pantin (19ème arrt)	.	hauteur 5,55mrouler sans ralentissement (zone de dissolution de gypse); zone de dissolution de gypse : éviter tout ralentissement ou stationnement;

Voie	Limites	Observations
(20ème arrt)	.	
avenue de la Porte de Montreuil (20ème arrt)	entre Davout et limite Seine Saint Denis	poids max : 100 tonnes ; rouler sans ralentissement et ne pas stationner (zone de carrière de gypse à ciel ouvert remblayée); zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement;
place de la Porte de Montreuil (20ème arrt)	entre Davout et limite Seine Saint Denis	poids max : 100 tonnes ; rouler sans ralentissement et ne pas stationner (zone de carrière de gypse à ciel ouvert remblayée); zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement;
avenue Gambetta (20ème arrt)	entre porte des Lilas et Orfila	
boulevard Davout (20ème arrt)	.	plus de 70 t, dans le sens Nord - Sud, rouler à 1m50 du fil d'eau entre le numéro 91 et la rue des Réglises.
boulevard Mortier (20ème arrt)	entre la Porte des Lilas et la Porte de Bagnolet.	
boulevard Mortier (20ème arrt)	entre porte de Bagnolet et porte de Ménilmontant	.
place de la Porte de Bagnolet (20ème arrt)	entre Mortier et Davout	rouler sans ralentissement à l'extrême droite de la chaussée (zone de carrière de gypse à ciel ouvert remblayée); zones de carrières : éviter tout ralentissement ou stationnement;